



PROLONGEMENT

Saint-Denis Porte de Paris > Paris Gare Rosa Parks



Bilan de la concertation MECDU

Juin 2023

www.tram8.fr



Sommaire

1-	Le cadre de la concertation.....	3
1.1	Le cadre réglementaire de la démarche.....	3
1.2	Les objectifs de la concertation	3
1.3	Les territoires concernés	4
2-	Les modalités de la concertation.....	4
2.1	Le dispositif d'information du public	4
	Le dossier de concertation	4
	Le site internet du projet	4
	L'avis légal de concertation	5
	L'avis légal dans la presse	6
	Le communiqué de presse	7
	La page Facebook dédiée au projet de prolongement du T8	7
	Les supports transmis aux communes concernées	10
2.2	Le dispositif de participation du public	10
	Le formulaire de dépôt d'avis en ligne.....	10
3-	Synthèse Quantitative de la concertation.....	11
4-	Synthèse Qualitative de la concertation	12
5-	Les réponses du maître d'ouvrage.....	13
6-	Les enseignements de la concertation	14
6.1-	Une participation peu active malgré une communication importante sur la procédure et le projet.....	14
6.2-	Le calendrier	14

1- LE CADRE DE LA CONCERTATION

1.1 Le cadre réglementaire de la démarche

Portée par Île-de-France Mobilités, la concertation préalable de la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) en amont de la déclaration d'utilité publique du projet à venir, a été engagée au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure s'inscrit dans la continuité de la concertation préalable de 2019 et dans la perspective de l'Enquête d'Utilité publique du projet concerté.

La concertation préalable a pour objectif d'associer à cette procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, en leur permettant d'accéder aux informations relatives au projet et formuler des observations et propositions.

La mise en compatibilité vise quant à elle à adapter et actualiser le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune afin qu'il soit rendu compatible avec la réalisation du projet de prolongement au sud du Tram T8. Tel que précisé dans le dossier de concertation, ce projet se révèle compatible avec le PLU de la Ville de Paris et n'implique donc pas de mise en compatibilité avec celui-ci.

Cette concertation s'est déroulée du 24 avril au 24 mai 2023, soit sur une période de quatre semaines définies au regard de l'importance et des caractéristiques du projet.

1.2 Les objectifs de la concertation

A travers cette concertation préalable, Île-de-France Mobilités a poursuivi les objectifs suivants :

- **Informé le public** sur la nature et l'avancement du projet
- **Recueillir les avis** sur la mise en compatibilité du PLUi de l'établissement public territorial Plaine Commune et faire remonter aux partenaires les éléments nécessaires à l'adaptation des documents d'urbanisme qu'ils seraient amenés à conduire le cas échéant ;
- **Préparer les prochaines étapes** du projet, notamment la phase d'enquête d'utilité publique

1.3 Les territoires concernés

La concertation a concerné uniquement la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Plaine Commune auquel sont rattachées les communes d'Aubervilliers, de Saint-Denis et de Villetaneuse.



Carte des communes concernées par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

2- LES MODALITES DE LA CONCERTATION

2.1 Le dispositif d'information du public

Le dossier de concertation

Le dossier de concertation préalable à la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) a été mis en ligne sur le site du projet dès le 20 avril 2023. Ce dossier présente le projet de prolongement au sud du Tram T8 et l'analyse de mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux) des territoires concernés. Celui-ci indique également les modalités d'information et de participation du public dans le cadre de cette procédure de concertation.

Le site internet du projet

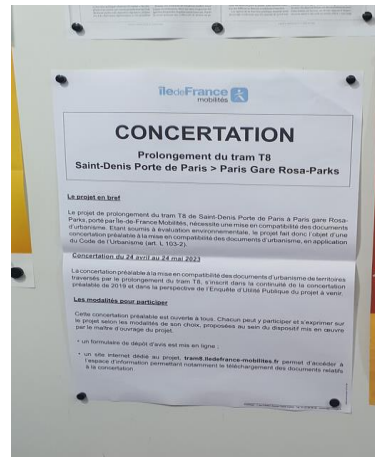
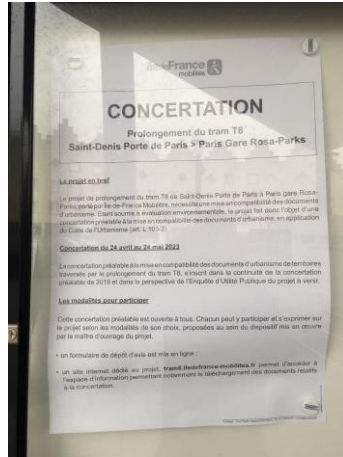
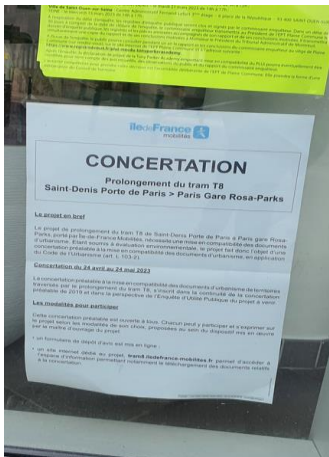
Le 20 avril 2023, une version actualisée du site de projet a été mise en ligne. Le lancement de la concertation et ses modalités ont été annoncés par une *actualité* postée le 20 avril 2023.

La rubrique *Dialogue* du site internet du projet recense les actions de dialogue menées par Île-de-France Mobilités dans le cadre du projet de prolongement du Tram 8. Elle a été enrichie afin d'expliquer plus en détail l'avancement du projet, la procédure de la concertation

MECDU ainsi que ses objectifs et son périmètre d'application. Elle permettait notamment d'accéder à plusieurs documents d'information sur la concertation dont :

- Le dossier de concertation préalable à la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU)
- Le communiqué de presse
- L'avis légal de la concertation

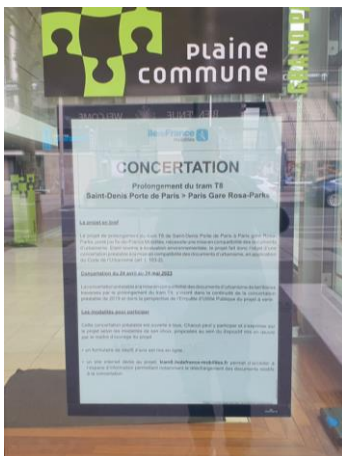
L'avis légal de concertation



Affichage légal au sein du siège de l'établissement public Plaine Commune

Affichage légal au sein des mairies de Saint-Denis, d'Aubervilliers et de Villetaneuse

Un avis légal a été transmis au siège de l'Etablissement public territorial, Plaine Commune ainsi qu'aux mairies d'Aubervilliers, Saint-Denis et Villetaneuse.



L'avis légal dans la presse

Le 20 avril 2023, soit 4 jours avant l'ouverture officielle de la concertation, un avis de concertation a été publié dans les pages d'annonces légales du journal *Le Parisien* édition de Seine-Saint-Denis et *Les Echos*.

Avis divers

 publilégal AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER	1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris www.publilegal.fr Tél : 01.42.96.96.58
ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS CONCERTATION Prolongement du tram T8 Saint-Denis Porte de Paris > Paris Gare Rosa-Parks	
Le projet en bref Le projet de prolongement du tram T8 de Saint-Denis Porte de Paris à Paris gare Rosa-Parks, porté par Île-de-France Mobilités, nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Etant soumis à évaluation environnementale, le projet fait donc l'objet d'une concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, en application du Code de l'Urbanisme (art. L 103-2).	
Concertation du 24 avril au 24 mai 2023 La concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de territoires traversés par le prolongement du tram T8, s'inscrit dans la continuité de la concertation préalable de 2019 et dans la perspective de l'Enquête d'Utilité Publique du projet à venir.	
Les modalités pour participer Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par le maître d'ouvrage du projet.	
<ul style="list-style-type: none">• un formulaire de dépôt d'avis est mis en ligne ;• un site internet dédié au projet, tram8.iledefrance-mobilites.fr permet d'accéder à l'espace d'information permettant notamment le téléchargement des documents relatifs à la concertation.	
EP 23-199 / contact@publilegal.fr	

*L'annonce légale dans Le Parisien, le
jeudi 20 avril 2023*



annonces judiciaires & légales

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS CONCERTATION Prolongement du tram T8 Saint-Denis Porte de Paris > Paris Gare Rosa-Parks
Le projet en bref Le projet de prolongement du tram T8 de Saint-Denis Porte de Paris à Paris gare Rosa-Parks, porté par Île-de-France Mobilités, nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Etant soumis à évaluation environnementale, le projet fait donc l'objet d'une concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, en application du Code de l'Urbanisme (art. L 103-2).
Concertation du 24 avril au 24 mai 2023 La concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de territoires traversés par le prolongement du tram T8, s'inscrit dans la continuité de la concertation préalable de 2019 et dans la perspective de l'Enquête d'Utilité Publique du projet à venir.
Les modalités pour participer Cette concertation préalable est ouverte à tous. Chacun peut y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix, proposées au sein du dispositif mis en œuvre par le maître d'ouvrage du projet.
<ul style="list-style-type: none">• un formulaire de dépôt d'avis est mis en ligne ;• un site internet dédié au projet, tram8.iledefrance-mobilites.fr permet d'accéder à l'espace d'information permettant notamment le téléchargement des documents relatifs à la concertation.
EP 23-199 / contact@publilegal.fr

*L'annonce légale dans Les Echos, le jeudi
20 avril 2023*

Le communiqué de presse

Un communiqué de presse sur cette concertation a été diffusé à la presse locale, le 20 avril 2023.



PROLONGEMENT
Saint-Denis Porte de Paris > Paris Gare Rosa Parks

Communiqué de presse

20 avril 2023

À partir du 24 avril, et jusqu'au 24 mai 2023, Île-de-France Mobilités ouvre la concertation sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) sur le projet de prolongement du tram T8 entre Saint-Denis et Paris.

Après la concertation continue qui s'est terminée fin 2022, Île-de-France Mobilités mène une **concertation préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme**, en application du Code de l'Urbanisme (art. L 103-2). Île-de-France Mobilités poursuit donc sa démarche de dialogue avec les citoyens et souhaite présenter, lors de cette nouvelle étape, la mise en compatibilité du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** de l'établissement public territorial, **Plaine Commune** et faire remonter aux partenaires les éléments utiles à l'adaptation des documents d'urbanisme qu'ils seraient amenés à conduire le cas échéant. Cette dernière contribue à construire un projet répondant aux **besoins des habitants** et des **usagers** en vue de l'**enquête publique** et de la **déclaration d'utilité publique (DUP)**, prévues pour 2024.


Les modalités d'information et de participation :

Île-de-France Mobilités met en place des modalités d'information et de participation :

- Un **formulaire de dépôt d'avis** est mis en ligne
- Un **site internet dédié au projet**, tram8.fr afin d'accéder à l'espace d'information permettant notamment le téléchargement des documents relatifs à la concertation

Contact presse

Amélie Lange - 01 82 53 80 90 - amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr
Retrouvez toutes les informations sur www.tram8.fr.



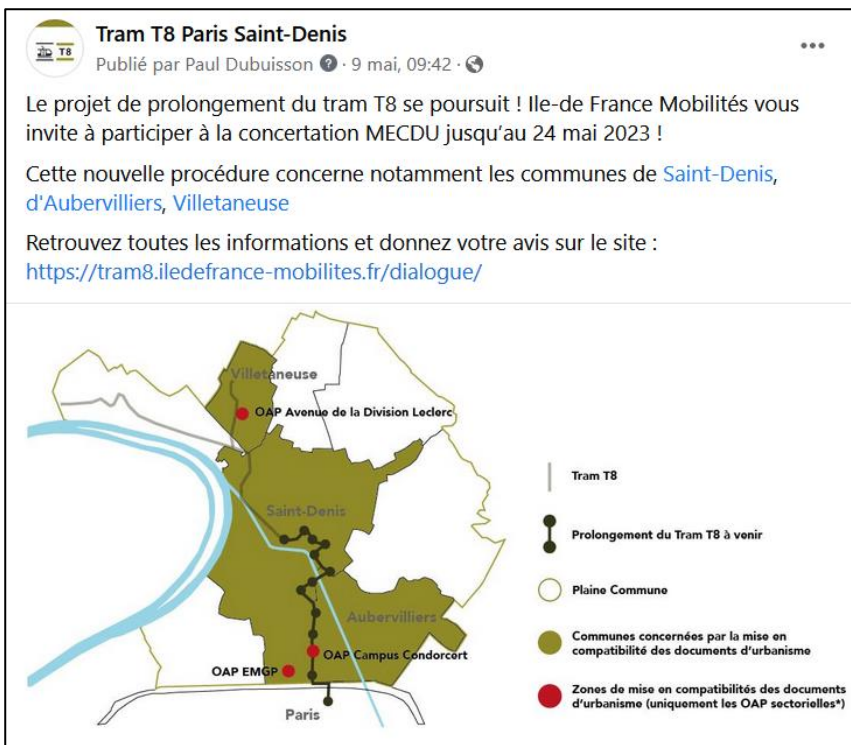
www.tram8.fr

Le communiqué de presse informant du lancement de la concertation MECDU, le jeudi 20 avril 2023

La page Facebook dédiée au projet de prolongement du T8

En amont de la concertation, trois publications *Facebook* ont été publiées sur la page dédiée au projet de prolongement du Tram T8. Celles-ci ont eu pour objectif d'informer le public sur l'ouverture de la procédure de concertation et d'inviter le public à y participer. Un des élus de proximité de la ville de Saint-Denis a réagi à ce propos et une adjointe au maire de la mairie d'Aubervilliers a notamment partagé plusieurs de ces publications *Facebook* depuis son compte.

Il a été observé que la communication sur les réseaux sociaux a eu un impact croissant au fur et à mesure que la concertation arrivait à son échéance.



Publication Facebook de relance pour la concertation MECDU, le 9 mai 2023

La concertation MECDU a aussi fait l'objet d'une publication depuis le compte *LinkedIn* de Plaine Commune pour annoncer publiquement son ouverture. Ce post a été réalisé le jour du lancement de cette procédure, soit le 24 avril 2023. A cette occasion, l'établissement public territorial a également créé une page spécifique sur son site pour rappeler le stade d'avancement du projet de prolongement du tram T8, expliquer la procédure de concertation et ses modalités d'information et de participation. Cette page est consultable dans la rubrique des [Actualités de Plaine Commune](#), depuis le 12 mai 2023.



Publication LinkedIn de Plaine Commune pour annoncer le lancement de la concertation, le 24 avril 2023

Le 15 mai 2023, le travail de communication s'est poursuivi sur la page Facebook d'Île-de-France Mobilités par la publication d'un post annonçant la poursuite de la concertation MECDU. Cette publication a été partagée à **16 reprises** et likés **106 fois**.



Publication Facebook d'Île-de-France Mobilités informant sur la poursuite de la concertation, le 24 avril 2023

Les supports transmis aux communes concernées

Afin d'appuyer la communication interne de la maîtrise d'ouvrage, les directions de communication des communes d'Aubervilliers, Saint-Denis et Villetaneuse ont été invitées à relayer les informations relatives à cet évènement au sein de leurs municipalités respectives. L'objectif était d'informer plus largement le public qui souhaiterait participer à cette concertation. Chacune d'entre elles a reçu le lien du site projet, l'accès au formulaire de dépôt d'avis en ligne ainsi que le communiqué de presse.

2.2 Le dispositif de participation du public

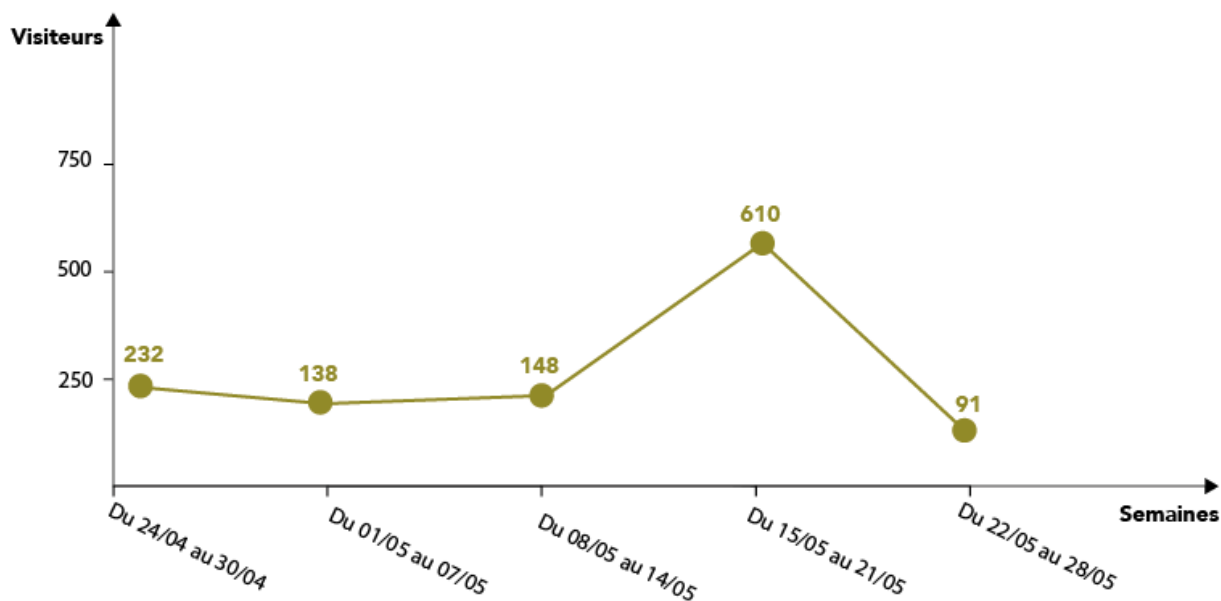
Le formulaire de dépôt d'avis en ligne

Sur le site internet dédié au projet, la rubrique *Déposer un avis* a été mise à jour afin que le public puisse exprimer son avis en ligne sur la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

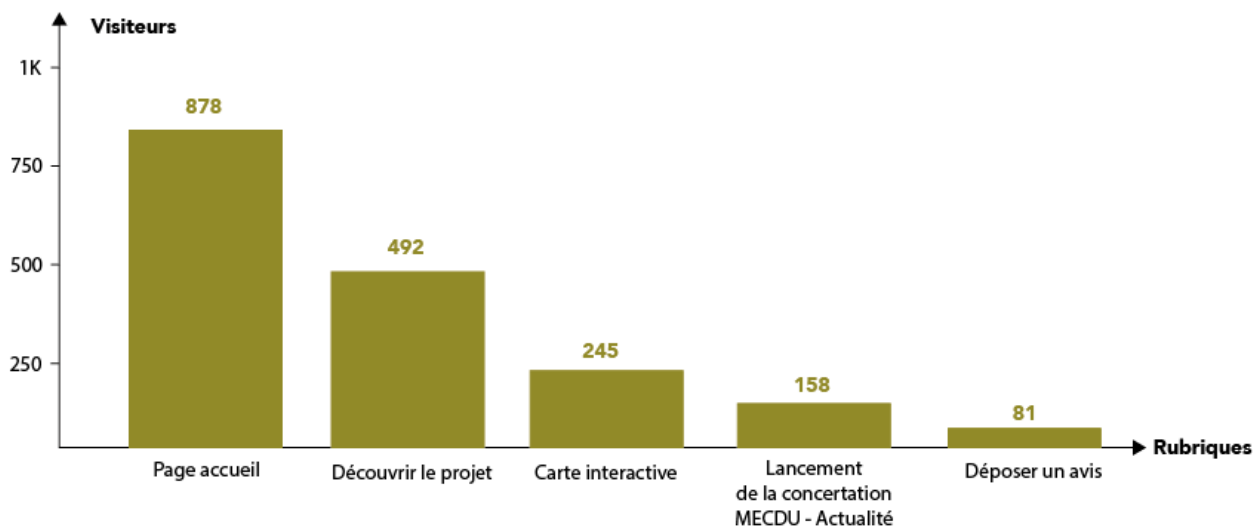
The screenshot shows a web form titled "Déposer un avis" (Submit an opinion) for the "PROLONGEMENT T8" project (Saint-Denis Porte de Paris > Paris Gare Rosa-Parks). The form includes a header with a menu icon and project logo. The main content area has a green header with the title "Déposer un avis" and an information icon. Below this, a text block explains the consultation process (MECDU) and the project's goal. The form fields include: "Requis : mentions obligatoires" (Required: mandatory mentions), "Votre prénom" (Your first name), "Votre nom" (Your last name), "abc@exemple.fr (Requis)" (Email), "Votre ville" (Your city), "Titre de l'avis (Requis)" (Title of the opinion), and "Votre avis (Requis)" (Your opinion). There is a "Choisir un fichier" (Choose a file) button and a note about accepted file types (pdf, jpg, png, etc.). Below the form, there are two checkboxes: "J'autorise l'équipe projet et Île-de-France Mobilités à publier mon avis sur le présent site internet ou sur d'autres sites qu'ils éditent. Mon nom, prénom et mon adresse mail resteront anonymes." and "J'accepte de recevoir la Newsletter et les informations de la part d'Île-de-France Mobilités concernant le projet Tram 8". A section titled "J'accepte de recevoir les actualités du projet dans la ville/le secteur suivant(e) :" (I accept to receive project news in the city/sector) includes radio buttons for "Autre", "Paris", "Aubervilliers", "Saint-Denis", and "Villetaneuse". At the bottom, there is a "VALIDER" (Validate) button and a small text block about data protection rights.

3- SYNTHÈSE QUANTITATIVE DE LA CONCERTATION

L'intérêt du public pour cette nouvelle procédure de concertation s'est révélé relativement faible. Le nombre moyen de visites sur le site de projet s'établissait entre **20 et 30 visites par jour**. A partir de la semaine lundi 15 mai au dimanche 21 mai 2023, la fréquentation du site internet du Tram T8 s'est accrue considérablement avec **610 visiteurs** contre seulement **143 visiteurs** sur la semaine précédente. Ceci s'explique en partie par la publication de relance sur la poursuite de la procédure de concertation, postée via la page *Facebook* d'Île-de-France Mobilités. En effet, celle-ci a eu une portée plus importante que la page *Facebook* dédiée au projet de prolongement du tramway.



L'*actualité* destinée à annoncer le lancement de la concertation MECDU n'a été vue que par **158 personnes** tandis que la page d'accueil a été consultée par plus de **878 visiteurs**.



La rubrique d'accès au dossier de concertation préalable de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, document de référence, a été consultée à **81 reprises** sur la période de la concertation. A titre de comparaison, la rubrique *Carte interactive* a été consultée à **245 reprises** sur cette même période. Pour rappel, cette carte ne faisait pas partie intégrante des outils d'information et de participation dans le cadre de la concertation MECDU.

À la suite de la mise à jour du site internet du projet, il a été observé que les rubriques *Dialogue* et *Donner son avis* ont été finalement peu consultées proportionnellement à la *page d'accueil*. Bien qu'elles soient facilement visibles et accessibles depuis la page d'accueil du site, la page *Déposer un avis* n'a recensé que **81 visiteurs** différents et la page *Dialogue* en a comptabilisé **46** depuis le lancement de cette procédure de concertation.

4- SYNTHÈSE QUALITATIVE DE LA CONCERTATION

Un premier avis a été déposé le lundi 15 mai 2023. Cette contribution porte directement sur la modification des documents d'urbanisme et plus particulièrement sur le Plan Local des Déplacements de Plaine Commune où l'objectif de réduction de 2% des déplacements motorisés en 10 ans est questionné. Selon le participant, ce pourcentage est trop faible au regard de l'investissement public réalisé en matière de transports en commun au sein du territoire de Plaine Commune. Ce même avis interroge également le zonage actuel défini autour des stations du prolongement du tram T8 et exprime une volonté de diminuer la place réservée au stationnement automobile au profit d'une plus grande densité de logements.

Un deuxième avis a été publié le lundi 22 mai 2023. Cette publication ne portait pas sur la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Plaine Commune et n'était donc pas en lien avec la procédure de concertation. En revanche, cette remarque concernait l'opportunité du projet. La personne ayant contribué exprime son soutien au projet.

5- LES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Contribution 1

« Le tramway T8 est très attendu. En ce qui concerne la modification du PLUi, j'ai quelques réflexions à faire : "Une réduction de 2% des déplacements motorisés en 10 ans" Une réduction de seulement 2 % sur 10 ans semble très faible par rapport aux sommes investies dans les nouvelles infrastructures de transport public. Elle devrait probablement être revue et mise à jour. Je pense aussi que ce serait une bonne idée de mettre à jour le zonage actuel autour des nouveaux arrêts. Nous devrions abaisser ou supprimer les exigences minimales en matière de stationnement et permettre une plus grande densité. Nous investissons des centaines de millions dans ce nouveau tram, il faut donc permettre à un plus grand nombre de personnes de l'utiliser. Les personnes qui vivent à proximité d'un arrêt de tramway ont moins besoin d'une voiture. »

Contribution 2

« Vivement le prolongement du T8 et le désenclavement des territoires de Seine-Saint-Denis. Une hausse de la vitesse de circulation et des fréquences seraient les bienvenues également. »

Les éléments de réponse d'Île-de-France Mobilités

Concernant le Plan Local des Déplacements de Plaine Commune, il n'est pas du ressort d'Île-de-France Mobilités et ne nécessite pas de modification dans le cadre du projet de prolongement.

Concernant la modification du zonage autour des arrêts en vue de revoir les normes de stationnement, le PLUi peut effectivement, à travers son règlement, disposer d'exigences portant la desserte existante ou future (art R. 151-44 du Code de l'Urbanisme et R.151-45). Cette révision n'est cependant pas l'objet de la présente mise en compatibilité.

Enfin, la procédure de mise en compatibilité ne portera que sur les besoins du projet de prolongement du tram T8 s'il est déclaré d'utilité publique. Autrement dit, la mise en compatibilité ne concerne que les emprises affectées au prolongement du tramway.

6- LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

6.1- Une participation limitée malgré une communication importante sur la procédure et le projet

Dans le cadre de cette procédure, la majeure partie du public s'est informée mais la participation est restée limitée. Les contributions ne concernent principalement pas la modification des documents d'urbanisme portée par Île-de-France Mobilités. Les avis exprimés ne remettent pas en question l'opportunité du projet du prolongement Tram T8.

Malgré la mise en place d'un dispositif de communication et d'information sur le territoire, la concertation n'a recueilli qu'un faible nombre d'avis. Contrairement à la concertation continue, le public ne s'est pas particulièrement saisi de cette phase de dialogue. Le nombre plus important de visites sur le site du projet que celui des avis déposés en ligne peut appuyer l'hypothèse de la technicité trop importante de la procédure.

L'autre difficulté associée à cette concertation MECDU réside dans son périmètre d'intervention plus restreint que celui du projet. En effet, il était limité au territoire de Plaine Commune et plus particulièrement de trois communes : Aubervilliers, Saint-Denis et Villetaneuse.

6.2- Le calendrier

Ce bilan de concertation viendra compléter le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui sera inclus dans le dossier d'enquête publique à venir en 2024.

Les étapes à venir du projet

